

L'Édito

Bayon-Virecourt. La raison ne l'a pas emporté.

Les éléments étaient pourtant réunis : en septembre, nos Conseils Municipaux respectifs avaient voté à une très large majorité l'intention de cette création.

Les avantages financiers prévus par la loi d'août 2015 nous ont incité à accélérer le processus car il fallait déposer le dossier définitif avant le 15 décembre pour en bénéficier.

Virecourt nous pressait pour le bouclage du dossier et Bayon a travaillé dur pour que celui-ci soit juridiquement prêt.

Tous les détails, lors de la rédaction de la charte de création de la Commune nouvelle, avaient été validés par les deux parties et le projet définitif remis aux services de légalité de la Préfecture pour contrôle. Le 20 novembre une réunion à la Sous-Préfecture attestait que le dossier était prêt; aucune remarque n'a été formulée par Virecourt à ce moment-là.

Lundi 7 décembre, jour du vote définitif, Virecourt est revenue en arrière, demandant la création de deux communes déléguées en plus de la Commune nouvelle, point sur lequel nous avions ensemble pris position, estimant que ça n'avait pas de sens dans une fusion de seulement deux communes, formant qui plus est une seule agglomération.

Nous en avons déduit que les arguments exposés étaient un prétexte et que Virecourt n'était en réalité pas prêt pour cette association en ville nouvelle ; Bayon a voté à l'unanimité pour surseoir à la création (lire en page 3), tandis que Virecourt votait au même moment contre cette fusion (2 voix pour, 3 voix contre, 4 abstentions).

C'était un projet structurant qui allait dans le sens du développement des deux communes. Il était porté par les pouvoirs publics et le Département. Devra-t-on le relancer?

Je souhaite à chacune et chacun une excellente année 2016.



Jacques BAUDOIN
Maire de Bayon
Président de la Communauté
de Communes du Bayonnais
jacques.baudoin@mairie-bayon.fr

L'Hôtel de Ville

15 rue de la Mairie - 54290 BAYON



Horaires d'accueil du public :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 16h30
- ▶ le samedi de 9h à 12h
- fermé les après-midis pendant les vacances scolaires

2 03 83 72 51 52 - Fax 03 83 72 50 20

Courriel: secretariat@mairie-bayon.fr
Nouveau site web: www.mairie-bayon.fr

L'Équipe Municipale





1er Adjoint: Nicolas ANDRÉ
Conseiller Communautaire
nicolas.andre@mairie-bayon.fr
Vie Associative - Information et Communication - Gestion des
salles et des équipements - Autorisation des manifestations



2ème Adjointe : Martine BONNE Conseillère Communautaire martine.bonne@mairie-bayon.fr Action sociale · Écoles Plan Communal de Sauvegarde



3ème Adjoint : Thomas RAULIN thomas.raulin@mairie-bayon.fr

Budget et Finances

Urbanisme et Cadre de vie
Plan d'Accessibilité Voirie et Espaces publics



4ème Adjointe : Huguette VILLEGER huguette.villeger@mairie-bayon.fr

Développement économique
Tourisme
Étangs - Camping



5ème Adjoint : Didier PERRIN Conseiller Communautaire didier.perrin@mairie-bayon.fr Prévention sécurité - Ressources humaines Fêtes et animations municipoles

Conseillers Municipaux et Communautaires Chantal BAILLY - Brigitte HENRY - Andrée NOIROT Philippe PAUCHARD - Daniel WELTZHEIMER

Conseillers Municipaux

Marie-Claire BERVARD - Stéphane BERVARD Nathalie BIRKLÉ - Tony FRANCHET - Lydia FRANCOIS Alain RAVAILLER - Maria RICHARD

L'ACTUALITÉ MUNICIPALE



Extraits des délibérations du Conseil Municipal

par Nicolas ANDRÉ, Lucas MORAND

SÉANCE DU 12 OCTOBRE 2015

15 conseillers présents - Daniel WELTZHEIMER donne procuration à Thomas RAULIN - Excusée : Maria RI-CHARD - Absente : Nathalie BIRKLÉ.

CONVENTION AVES DES ÉLEVES DE L'ESSTIN SUR L'ÉTUDE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Vu la possibilité d'établir une convention entre la Commune de Bayon et des élèves de l'école d'ingénieur ESSTIN sur un projet d'étude, considérant la volonté de la Commune de procéder à une étude sur l'éclairage public de son territoire et de celui de Virecourt, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise le Maire à signer la convention. Délibération adoptée à l'unanimité.

MOTION EN FAVEUR DE LA GARE D'INTERCONNEXION TGV-TER A VANDIERES

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2008-052 approuvant la construction de la gare TGV à Vandières, vu le décret n°2011-332 modifiant le décret du 14 mai 1996 déclarant d'utilité publique et urgents les travaux de construction d'une ligne nouvelle de chemin de fer à grande vitesse dite « TGV Est Européen » entre Paris et Strasbourg, de création des gares nouvelles et d'aménagement des installations terminales de ladite ligne, M. le Maire expose qu'il est toujours régulièrement interpellé sur la construction de la gare d'interconnexion TGV-TER Lorraine. Il rappelle que ce projet a fait l'objet d'un protocole en 2000, que la Région Lorraine l'a inscrit dans ses projets prioritaires tant en 2004 qu'en 2010, que la déclaration d'utilité publique a été signée en 2011, que son financement a été prévu en 2014 sans imposition régionale nouvelle, sans emprunt. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal réitère son soutien à la création de la gare TGV

Lorraine à Vandières. Délibération adoptée à 13 voix pour et 4 abstentions (T. FRANCHET, P. PAUCHARD, D. PERRIN et A. RAVAILLER).

SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2015

14 conseillers présents - Philippe PAUCHARD et Daniel WELTZHEIMER donnent respectivement procuration à Thomas RAULIN et Didier PERRIN - Excusée : Chantal BAILLY - Absente : Nathalie BIRKLÉ.

SUBVENTION A L'ASSOCIATION ACPG-CATM

M. Nicolas ANDRÉ propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention à l'association des Anciens Combattants Prisonniers de Guerre - Combattants d'Algérie Tunisie Maroc (ACPG-CATM). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 153 € à l'association susvisée. Délibération adoptée à l'unanimité.

COMMUNE NOUVELLE

Considérant la proximité des deux communes et la volonté des Maires des Communes de Bayon et Virecourt de vouloir créer une commune nouvelle, considérant les réunions de préparation avec les conseillers municipaux des deux communes, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, refuse la création de la Commune nouvelle en l'état, considérant la demande de ce jour du Maire de la commune de Virecourt voulant instaurer des communes déléguées.

Le Conseil Municipal de Bayon estime qu'il n'a pas le temps ni les informations nécessaires pour mesurer les impacts que l'instauration des communes déléguées entraîne. Le Conseil Municipal se voit dans l'obligation de surseoir la décision de créer la commune nouvelle au 1er janvier 2016. Décision adoptée à l'unanimité.



Changement de service des impôts

rapporté par Nicolas ANDRÉ, Lucas MORAND

compter du 1^{er} janvier, le paiement des impôts au Centre des Finances Publiques de Blainville-sur-l'Eau est transféré au Service des Impôts des Particuliers de Lunéville, 4 rue Edmond Delorme. Les usagers disposeront d'un interlocuteur unique pour le calcul et le règlement de l'impôt sur le revenu, de la taxe d'habitation et des taxes foncières.

A noter : toutes les démarches fiscales courantes peuvent être effectuées sans se déplacer en se con-

nectant à un espace personnel et particulier sécurisé sur <u>www.impots.gouv.fr</u>

Le paiement des services publics locaux (locations, etc..) restera géré par la trésorerie à Blainville-surl'Eau.

La direction générale des finances publiques, partenaire des collectivités locales, met à votre disposition le site <u>www.tipi.budget.gouv.fr</u> pour faciliter le paiement de vos services publics locaux.

L'ACTUALITÉ MUNICIPALE



Rentrée de Septembre 2016 à l'école maternelle

par Martine BONNE

Afin de préparer la rentrée scolaire de septembre 2016 à l'école maternelle Dolto, les parents des futurs élèves nés en 2011, 2012, 2013 et 2014 sont invités à prendre contact dès maintenant et

avant le lundi 4 janvier 2016 :

- soit avec la mairie : 03 83 72 51 52

- soit par mail: ecolematfdoltobayon@laposte.net



Inauguration de la station d'épuration

par Stéphane BERVARD



L'inauguration officielle de la station d'épuration de Bayon et Virecourt, par Yves THIEBAUT (président du syndicat intercommunal des eaux et de l'assainissement Bayon-Virecourt et maire de Virecourt) s'est déroulée le 24 octobre en présence d'Audrey NORMAND, Vice-présidente du Conseil Départemental déléguée à l'agriculture.

Jacques BAUDOIN, maire de Bayon, ainsi que nombreux élus et conseillers municipaux faisaient également partie de l'assistance.

Construite en 2013 sur la route d'Haigneville pour une mise en service effective en septembre 2014, cette station traite entre 400 et 500m³ par jour.



Son coût total s'élève à 1,3 M€ subventionné à hauteur de 20% par le Conseil Départemental et de 25% par l'Agence de l'Eau.

La visite commentée de l'installation, composée du bassin de prétraitement, du bassin biologique, du clarificateur ainsi que le traitement des boues, a

> fortement intéressé les personnes présentes qui n'ont pas hésité à poser des questions aux responsables (exploitation et équipements) présents.

> C'était l'occasion de rappeler les bonnes pratiques en ce qui concerne les eaux usées comme le fait de ne pas jeter d'objets « solides », lingettes et autres déchets inappropriés dans les toilettes.

> La particularité de cette station d'épuration est d'être équipée d'un traitement UV germicide avant le rejet des effluents, le milieu naturel du Bayonnais étant classé comme sensible.



CITOYENNETÉ



Les contraventions

par Jacques BAUDOIN

Mis en exergue par quelques-uns en recherche de sensationnel, ce sujet a pris une ampleur hors de proportion avec la réalité des faits. Il est donc nécessaire de faire une mise au point et surtout rétablir les faits à la fois dans leur origine et leur vérité.

Le stationnement en ville - quelle que soit la taille de la Commune - est un problème récurrent qui s'amplifie avec la croissance du nombre de véhicules de chaque foyer. Il y a quelques années, c'était un seul véhicule par foyer puis c'est devenu couramment 2 puis, avec la crise et les enfants qui restent plus longtemps chez les parents il est fréquent qu'il y ait 3 véhicules rattachés au même logement.

Si le nombre de véhicules a fortement augmenté, le nombre de places de stationnement n'a que très peu évolué et notre Commune n'a pas de surface foncière disponible pour en créer, en particulier dans le centre-ville où sont concentrés les commerces. Notre ville a également la contrainte d'être traversée par deux routes départementales dont une classée comme accueillant des convois exceptionnels.

Conscients de cette problématique de stationnement à Bayon, nous avons intégré ce sujet au programme « cadre de vie » de notre campagne pour les élections municipales de mars 2014.

Lors d'une réunion organisée par la Municipalité en mai 2014 avec les acteurs économiques de Bayon, le manque de places de stationnement pour les commerces du centre bourg a été évoqué. Créer des places, oui mais où ? Avant d'en créer, il faut d'abord organiser, ce que nous avons fait en prenant en compte toutes les réglementations, puis en ajoutant des emplacements selon les possibilités.

Dans les zones à forte fréquence d'arrêts, nous avons créé, voire augmenté, le nombre de places « arrêt minute » tout en prolongeant la durée de l'arrêt pour plus de cohérence avec les besoins et pour permettre une meilleure rotation des clients des commerces concernés.

Qu'avons-nous très vite constaté ?

- que des places en « arrêt limité » étaient souvent occupées par des commerçants ayant demandé de la place pour leurs clients et/ou par des riverains pour une durée illimitée;
- que malgré des places disponibles sur les arrêts limités et sur les arrêts normaux, nombre de clients stationnaient sur les passages protégés ou sur les trottoirs, pourtant interdits par le code de la route.

D'aucuns ont dit : « On ne nous a pas demandé notre avis ». Bien sûr que si : le travail de préparation a été fait par la commission « cadre de vie » ouverte aux habitants mais dans laquelle on ne compte qu'un seul commerçant, malgré plusieurs informations et relances dans le bulletin municipal.

S'il revient à la Municipalité d'organiser la ville, elle a aussi le devoir et **l'obligation** d'assurer la sécurité des personnes et de faire respecter les règles. S'il y a beaucoup de voitures, il y a aussi beaucoup de piétons qui utilisent les trottoirs : des enfants, des personnes âgées, des mamans avec des poussettes, des handicapés... Ont-ils moins de droits que les automobilistes ? Doivent-ils prendre des risques pour satisfaire les automobilistes ? Est-ce du manque de civisme ? Ne doit-on pas réagir contre l'incivisme ? Combien de nouveaux accidents doit-on accepter avant de réagir ?

La réponse des élus est claire : nous avons le devoir de mettre en œuvre les conditions de la sécurité y compris l'utilisation de sanctions liées aux infractions au code de la route puisque c'est trop souvent le seul moyen de faire respecter ces règles. Je rappelle que le stationnement est interdit dans la Commune sur les trottoirs et hors des zones matérialisées, ceci depuis plusieurs années.

Nous avons exagéré ? Bien évidemment non. En 5 mois, 106 contraventions sur le stationnement ont été dressées, soit moins d'une par jour alors que chacun est conscient que la réalité des infractions est plutôt de minimum 10 par jour.

Les infractions relevées et leur nombre sont les suivants sur cette période : 9 stationnements gênants sur un trottoir (gêne le passage d'une poussette ou handicapé) ; 24 stationnements très gênants sur un trottoir (empêche le passage d'une poussette) ; 18 stationnements interdits par un règlement de police ; 33 stationnements dépassant la durée maximale autorisée ; 8 stationnements empiétant sur un passage piéton ; 8 stationnements gênants sur un passage piéton ; 3 stationnement très gênants sur un passage piéton ; 2 stationnements sur emplacement réservé Mairie (service public) ; 1 stationnement devant l'entrée carrossable d'un immeuble.

Sur ces 106 contraventions, 33 ont été émises afin d'inciter à libérer de la place pour les commerçants, et 43 dans le cadre de la protection des piétons.

.../...

CITOYENNETÉ

(suite) Contrairement à des idées répandues, le montant des amendes est fixé par l'État et rien n'est reversé à la Commune sur ces contraventions.

Nous accueillons les habitants des communes périphériques. Nous avons une maison de retraite importante, élément clé de l'économie locale, et notre environnement géographique grâce notamment aux étangs, à notre position sur la Moselle, à la zone Natura 2000, favorise la venue de touristes, facteur important du développement de la Commune.

Nous avons le devoir de faire en sorte que, eux aussi, se sentent en sécurité.

Nous restons et resterons à l'écoute de toutes les bonnes idées et plutôt que critiquer l'action des élus, venez travailler avec nous, c'est plus efficace pour le bien de tous.

Nos amis de compagnie

par Huguette VILLEGER

Au vu de la règlementation contre les nuisances canines et notamment en matière de salubrité des déjections de nos amis de compagnie, il importe d'assurer la sécurité, la tranquillité et la propreté des espaces verts publics de Bayon et de prévenir tout ce qui serait de nature à troubler leur calme ou à incommoder les visiteurs et les promeneurs dans les rues de notre ville.

Il est rappelé aux propriétaires de chiens de ne pas laisser ces derniers souiller ou dégrader les espaces verts publics ou les trottoirs, par leurs déjections, et en particulier les emplacements réservés aux jeux d'enfants ainsi que les massifs floraux et les bassins d'eau.

Malgré l'adage : « marcher dedans et du pied gauche porte bonheur », il reste désagréable de se promener et d'en écraser une ! A vos sacs plastiques, promenez-vous avec votre animal de compagnie, et pensez à ramasser ses offrandes !



CADRE DE VIE



Décoration des arbres pour Noël

par Huguette VILLEGER (photos : Tony FRANCHET)



Toujours partante notre petite famille JACQUOT.

Elle s'est attelée à la confection d'une centaine de paquets cadeaux pour la décoration de Noël que nous avons pu accrocher aux arbres de l'avenue de Virecourt.

Merci!



TOURISME ET LOISIRS



Balade-découverte de Bayon

par Stéphane BERVARD

Samedi 17 octobre à 9h place du Château et malgré les frimas du matin, une trentaine de personnes avaient répondu présents à la balade commentée dans Bayon, proposée et organisée par la Communauté de Communes du Bayonnais avec le concours de la Commune de Bayon.

André BRÉNON, Bayonnais sur plusieurs générations et grand connaisseur de l'histoire de sa ville, a commencé tout naturellement cette balade par cette place du Château en décrivant ses différents visages durant les siècles, parfois assisté par les habitants incollables sur l'histoire de leur ville.



Le petit groupe s'est ensuite dirigé vers l'église Saint Martin construite entre 1881 et 1884 et récemment restaurée, s'arrêtant notamment devant le sépulcre, ayant lui-aussi bénéficié d'une restauration.



Ensuite, direction la ruelle des Bâtards en passant par le petit chemin longeant l'église, les jardins de l'école de la Providence, le parc du Château, le bras de Moselle, puis en traversant la Rue de la Moselle. La balade s'est poursuivie par la rue de l'Euron, anciennement rue de l'Hôpital, où se trouvaient jadis un haras et l'ancien hôpital tous deux aujourd'hui disparus.

Puis le groupe a pris la direction de l'impasse du Moulin, qui doit son nom à la présence d'un moulin jusqu'à la fin des années 1980, ensuite de la ruelle des Hauts-Fossés, puis de la rue des Écoles anciennement appelée rue de la Cloche, qui est une des plus anciennes rues de Bayon.



Après une pause (historique) sur la place de Lorraine, le groupe s'est dirigé vers le Château du Petit Bois, belle bâtisse aujourd'hui abandonnée, en passant par le sentier des Charades.

Encore avides de connaissances, nos randonneurs urbains se sont dirigés vers la chapelle de la Résidence Saint-Charles où ils ont pu admirer des vitraux de GRÜBER.

Cette balade commentée se termina à la salle polyvalente par une exposition de cartes postales, collection privée d'André BRENON, représentant BAYON à travers les siècles et autour d'un verre de l'amitié offert par la Commune aux participants.

Le circuit (n°17) de cette balade d'environ 3 km est disponible à la CCB et en mairie.



SCOLAIRE



Quelques nouvelles de l'école maternelle Dolto

par Martine BONNE, directrice, et l'équipe enseignante

Jardinage et partage

Les élèves des écoles Françoise Dolto de Bayon cultivent leurs légumes à la Résidence Saint-Charles où un espace « jardin pédagogique » leur est réservé depuis plusieurs années.

Bêcher, désherber, semer, repiquer, autant d'expériences enrichissantes pour les enfants qui pour la plupart s'émerveillent devant un ver de terre, un escargot, une abeille sur une fleur. Les expériences sensorielles enchantent les plus jeunes qui se souviendront longtemps du toucher des feuilles de potiron qui piquent les mains, du parfum des plantes aromatiques.

Cette année, les enfants de l'école maternelle ont été déçus de leur récolte de potirons. Heureusement, dans le jardin des grands il y en avait beaucoup et ils ont partagé avec les petits.

Les enseignantes ont organisé un atelier cuisine d'une demi-journée regroupant tous les élèves de l'école maternelle, ceux de la classe du CP et des parents d'élèves pour préparer une soupe de légumes. Si le mixer intéresse les enfants, la moulinette est vraiment l'instrument préféré des petits : on tourne le manivelle, on tourne, on tourne...

Le lendemain, les 90 enfants étaient tous au rendezvous pour une dégustation géante de la soupe de légumes. Tous ont apprécié... sauf quelques uns !

« On a pris la carotte, la citrouille, des pommes de terre, de l'eau, du sel, des oignons, du poivre.

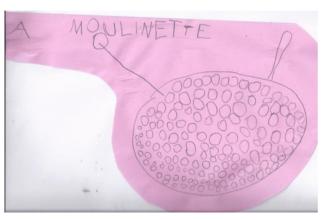
On a eu besoin d'un éplucheur, d'une cocotte, d'un mixer, d'un couteau d'une moulinette.

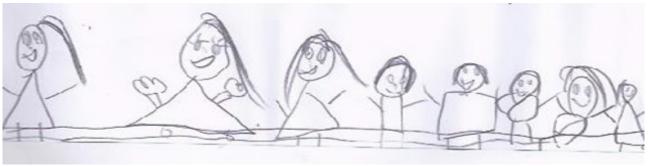
On a pris l'éplucheur, on a épluché les légumes, on les a coupés, on a mis les morceaux de légumes dans la cocotte, et on les a mis à cuire.

On les a mixés et on les a mis dans la moulinette. Ça a fait de la soupe . »









SCOLAIRE

a compote de pommes

Les enfants de petite section ont chacun apporté une pomme à l'école.

Il y avait des pommes de toutes sortes. Les enfants les ont triées, comparées, classées. Ils ont ensuite épluché, coupé, fait cuire les pommes.

Enfin, ils ont mixé les pommes cuites. La compote était prête! Tout le monde s'est régalé!





De retour au jardin

La classe de moyens-grands se rend au jardin accompagnée de l'enseignante Mme BAUDOIN, de M. FREY, un papa d'élève, de l'aide-maternelle et de l'AVESH. Un groupe jardine, et l'autre profite des jeux et on change. A l'automne, que de choses à faire au jardin. Nous devons désherber, ratisser puis nous faisons des trous et enfin nous plantons les bulbes de tulipes ou de narcisses. Les jacinthes seront pour les jardinières de l'école.

Autour de Saint-Nicolas

Jeudi 4 décembre, Marie MAILLOT et Michèle SI-MONIN sont venues raconter des histoires aux enfants.

La légende de Saint-Nicolas a beaucoup intéressé les petits qui adorent les marionnettes et ont eu l'occasion à plusieurs reprises d'entonner avec Marie le refrain de la chanson de Saint-Nicolas; l'occasion pour eux d'apprendre la vie d'autrefois et d'acquérir le vocabulaire spécifique.

Michèle a raconté une histoire de sapin de Noël, déprécié car il était trop petit, et qui a pourtant fait le bonheur de quelqu'un.

L'école remercie la bibliothèque intercommunale et ses bénévoles pour ces actions qui marquent nos jeunes élèves et pour l'occasion les plongent dans la magie des contes.

Saint-Nicolas nous a aussi rendu visite à l'école. Il était avec le Père Fouettard.

On lui a donné un dessin, on a chanté la chanson de Saint Nicolas. Il était content et le Père Fouettard aussi.

Après, on a bu une tasse de chocolat et on a mangé du pain d'épices que les enfants ont préparé en classe.









Nouvelles Activités Périscolaires aux écoles Dolto

par Martine BONNE

Les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) sont dispensées deux fois par semaine (mardi et jeudi pour les élèves de l'école maternelle, lundi et vendredi pour les élèves de l'école élémentaire) au tarif de 1,36 € la séance de 70 minutes par les animateurs du Périscope (accueil collectif de mineurs) et par des professeurs spécialisés.

Actuellement, les élèves profitent de cours de théâtre, de musique (écoute musicale, rythme et chant), de danse (modern-jazz et hip-hop), d'arts du cirque et de sport (tir-à-l'arc, foot, basket etc.).

La liste des activités proposées pour les NAP de l'année 2016-2017 présentée aux parents dès juin 2016.

Pour tout renseignement sur les nouvelles activités périscolaires, contacter Martine BONNE, adjointe déléguée aux affaires scolaires :

martine.bonne@mairie-bayon.fr

Par ailleurs, le Périscope accueille les enfants scolarisés aux écoles maternelle et élémentaire Françoise Dolto de 7h à 19h tous les jours d'école et de 8h à 18h pendant les petites vacances.



Quelques nouvelles de l'école élémentaire Dolto

par Véronique PERALTA, directrice, et l'équipe enseignante

es CE2 et les Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle et la Maison de l'Environnement proposent des programmes de sensibilisation pour découvrir la biodiversité de certains milieux fragiles appelés « Espaces Naturels Sensibles » (ENS).

Un de ces ENS est situé dans le vallon de Bellefontaine. Les élèves de la classe de CE2 de Mme PE-RALTA s'y sont rendus le mardi 10 novembre. Ils ont bénéficié d'une animation particulièrement passionnante sur la faune et la flore du Vallon de Bellefontaine et de son étang, à Champigneulles. Ils ont pu observer les premiers vols des cygnes mais également des canards, des foulques. Ils ont appris à se servir de jumelles pour observer les oiseaux présents sur le site. Le travail n'est pas terminé car bientôt un animateur se déplacera à l'école pour continuer ce travail de sensibilisation.



NDLR: Les ENS constituent un outil de protection des espaces naturels par leur acquisition foncière ou par la signature de conventions avec les propriétaires privés ou publics:

www.meurthe-et-moselle.fr/fr/environnement/les-espaces-naturels-sensibles.html



Autour de Saint-Nicolas

Vendredi matin, Saint-Nicolas s'est arrêté à l'école primaire Françoise Dolto. Il est passé dans chaque classe avec son acolyte, le père Fouettard.

Les enfants ont su accueillir comme il se doit le patron des écoliers avec des dessins et des chants.

Tous les enfants de l'école ont reçu un petit paquet de friandises avec une brioche. Saint-Nicolas a promis qu'il repasserait l'année prochaine.

SCOLAIRE

Sortie des CP au jardin

On est allé au jardin chercher des légumes. Il y avait des carottes. On a trouvé quelques petites patates. On a arraché les mauvaises herbes. On a nettoyé le jardin. On a cueilli des citrouilles. On a demandé aux parents un mercredi d'aller en chercher au jardin parce qu'il y en avait trop : il y avait 28 citrouilles! Des personnes âgées de la maison de retraite sont venues nous voir pendant qu'on jardinait. Pendant l'hiver, nous n'allons pas au jardin parce qu'il est sale. Au printemps, nous irons enlever les mauvaises herbes et mettre des graines.





a soupe au CP, c'est trop bon!

Un mercredi matin, nous avons fait de la soupe à la citrouille. Les enfants de petite, moyennes et grandes sections de maternelle nous ont aidés. Des parents de CP nous ont aidés aussi. On a séparé les classes en petits groupes. Chaque groupe épluchait les citrouilles, les pommes de terre, les carottes. On les a coupés en morceaux, on les a nettoyés puis mis dans la cocotte. Antonin a mis du sel et du poivre. Les maîtresses ont fait chauffer les cocottes et ont mixé la soupe. Le jeudi, on a bu la soupe à la citrouille dans la salle de motricité de la maternelle avec les enfants de petite, moyennes et grandes sections. Certains n'ont pas aimé, d'autres ont adoré.



Le Collège de l'Euron au pas de course

par Olivier KOPFERSCHMITT, principal

Comme chaque année, le Collège de l'Euron avait plaisir à organiser pour ses élèves le cross de l'établissement.

C'est ainsi que les 550 élèves encadrés par leurs enseignants, surveillants et par des parents, venus donner de leur temps, se sont confrontés au froid de ce mois d'octobre.

Chacun a donné le meilleur de lui-même pour sa classe. En effet, ce moment tant attendu par les collégiens vise à récompenser non pas les élèves individuellement mais la meilleure classe de chaque niveau (6ème, 5ème, 4ème, 3ème) ainsi que la meilleure classe du Collège. Cette année ce sont les 4°1 qui finissent en tête. Bravo à eux!

Ce cross a également été l'occasion d'une nouvelle expérience : celle de faire participer les CM2 de

l'école primaire Françoise Dolto qui se sont mêlés avec beaucoup d'enthousiasme à la course des 6ème. Expérience à renouveler!

Ainsi, l'équipe des professeurs d'EPS tient à remercier les parents d'élèves, l'ensemble de la communauté éducative ainsi que la Commune de Bayon qui ont contribué au bon déroulement de cet événement.



CULTURE ET FESTIVITÉS



Comité du Souvenir Français du Bayonnais

par Alain RAVAILLER, président

Dernièrement, à la salle polyvalente, une quinzaine de membres du comité du Souvenir Français du Bayonnais ont participé à sa réunion annuelle, en présence de MM. Pascal SOLOFRIZZO, délégué général du Souvenir Français pour la Meurthe-et-Moselle, Jacques LAMBLIN, Député-Maire de Lunéville, et Jacques BAUDOIN, Président de la Communauté de Communes du Bayonnais et Maire de Bayon.

Dans sa présentation du rapport moral de l'exercice 2014, le président du comité a, en premier lieu, relevé la progression du nombre d'adhérents qui est passé de 13 à l'issue de la réunion de relance du comité en juin 2013 à 21 actuellement : 7 à Bayon, 1 à Brémoncourt, 1 à Clayeures, 2 à Einvaux, 1 à Froville, 1 à Roville-devant-Bayon, 2 à Rozelieures, 2 à Saint-Boingt, 2 à Velle-sur-Moselle et 2 à Virecourt. C'est certes une belle progression qui ne demande qu'à être confortée. Appel vous est donc lancé pour venir nous rejoindre : contactez Alain RA-VAILLER - 27 avenue de Virecourt 54290 Bayon - Tél. 06 27 14 40 39.

Le Souvenir Français a pour vocation de « conserver la mémoire de ceux et celles qui sont morts pour la France ou qui l'ont honorée par de belles actions, notamment en entretenant leurs tombes ou les monuments élevés à leur gloire ». En juin 2014, à l'occasion du centième anniversaire de la bataille de Rozelieures, le Souvenir Français a attribué à la commune une subvention de 1 400 € pour la rénovation des monuments et plaques commémoratives situés dans le village. Sollicité par le Maire de Haigneville, il a accordé une subvention de 187,50 € à la commune pour la réalisation d'une plaque commémorant les Morts pour la France de la Première Guerre mondiale. Cette plaque a été apposée à la Mairie du village en novembre dernier. Enfin, le Souvenir Français apportera son aide financière à la commune de Froville pour la réalisation d'une plaque commémorative, la commune n'ayant pas de monument aux morts.

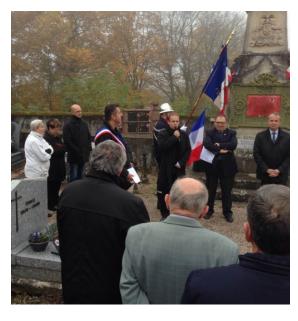
Le Souvenir Français a également pour mission de « transmettre le flambeau aux jeunes générations successives en leur inculquant, par le maintien du souvenir, le sens du devoir, l'amour de la Patrie et le respect de ses valeurs ». En mai 2014, le collège Robert Géhant de Vézelise a organisé, pour les 106 élèves des classes de 3ème, un voyage scolaire au camp de concentration du Struthof-Natzweiler et au Mémorial de l'Alsace-Moselle à Schirmeck. Sollicité,

le Souvenir Français a accordé une subvention exceptionnelle de 600 €, sans quoi cette sortie n'aurait pu avoir lieu. En contrepartie, le président et le secrétaire du comité du Bayonnais, qui ont reçu de chaleureux remerciement de la part de la Principale du collège, étaient présents à la sortie pour présenter aux élèves l'action du Souvenir Français.

Au cours de la réunion, le président du comité a souligné la participation des membres du bureau et de certains adhérents aux différentes cérémonies commémoratives: le 8 mai et le 11 novembre à la nécropole nationale de Bayon, en juin à la nécropole nationale de Friscati-Mouton Noir à Vitrimont, en mars à Villacourt, Bayon et Saint-Remimont pour les victimes des guerres d'Indochine et d'Algérie, en août à Gerbéviller et à Rozelieures pour célébrer les victoires de 1914, en septembre au monument du pont de Bayon pour honorer la mémoire de quatre habitants du secteur fusillés par les nazis en 1944, et en octobre à Saint Rémy-aux-Bois pour rappeler la destruction presque totale du village par les nazis en septembre 1944.

Enfin, le Souvenir Français du Bayonnais a édité trois ouvrages consacrés aux deux guerres mondiales que vous pouvez vous procurer auprès du président du comité moyennant le prix, hors frais d'envoi, de 5 € l'unité :

- 24-25 août 1914 : Rozelieures, la première victoire ;
- Bayon : hommage aux Morts pour la France de la Grande Guerre ;
- Bayon pendant la Seconde Guerre mondiale : hommage aux victimes civiles et militaires.



Journée nationale du Souvenir Français 1er novembre 2015 (photo : Didier PERRIN)

CULTURE ET FESTIVITÉS



Repas-dansant des « Anciens »

par Maria RICHARD (photos : Nicolas ANDRÉ)

« On ne devient pas vieux pour avoir vécu un certain nombre d'années, on devient vieux parce qu'on a déserté son idéal. Les années rident la peau, renoncer à son idéal ride l'âme. » Général Douglas Mac Arthur



Le traditionnel Repas des anciens, coorganisé par les municipalités de Bayon et de Virecourt, a rassemblé, dimanche 22 novembre, au Centre culturel Henri Gaudel, plus de 70 personnes âgées de 69 ans et plus, venues partager ensemble un moment de convivialité.





Dans son mot d'accueil au nom des deux communes, Jacques BAU-DOIN a rappelé combien ces moments sont importants pour donner du sens au « bien vivre ensemble », et, de poursuivre, en demandant à la salle d'observer une minute de silence en hommage aux victimes des attentats du 13 novembre à Paris.





Puis, place aux saveurs gustatives et à la musique; c'est donc sur des airs de tango, valse, paso-doble, madison (tout ce que les moins de 20 ans ne peuvent pas connaître) que nos ainé(e)s ont rejoint sur la piste de danse des membres des deux équipes municipales qui ont contribué à la réussite de cette journée.





Globalement, au mo-



ment des « au-revoir », les nombreux commentaires laissaient entendre un sentiment de contentement. Les deux équipes municipales vous souhaitent à toutes et tous de bonnes fêtes de fin d'année et vous donnent, d'ores et déjà, rendez-vous l'année prochaine!

CULTURE ET FESTIVITÉS



Les statues de Saint-Pierre et Saint-Paul

par Michel CLAIRE, président des Amis des Orgues et du Patrimoine de l'église St-Martin





Une souscription est ouverte dès à présent pour recueillir les dons qui sont déductibles de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66%.

Les chèques, libellés à l'ordre de « Orgues et patrimoine de Bayon », sont à envoyer à Ginette CLAIRE 1 rue de Baccarat 54290 BAYON en indiquant vos nom et adresse pour l'établissement du reçu fiscal.

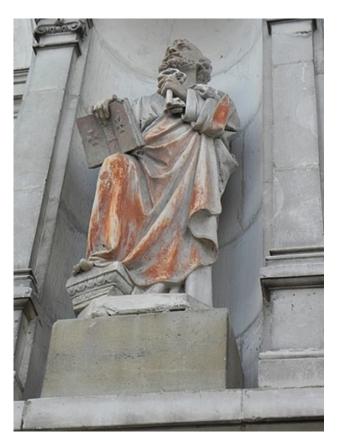
Au nom de l'équipe et des membres de l'association, je vous souhaite une année 2016 qui, dans la paix et la sérénité, voie la réalisation de vos projets.

Les deux niches situées de part et d'autre du porche d'entrée de l'église accueillaient une statue de Saint-Paul à gauche, et une statue de Saint-Pierre à droite. Assez abîmées et déposées pendant les travaux de confortement du clocher, ces statues en terre cuite nécessitent une restauration avant de retrouver leur emplacement d'origine.

Si Saint-Pierre ne nécessite qu'un nettoyage et une restitution de la polychromie d'origine, Saint-Paul a perdu sa main droite et a son socle cassé.

Les recherches entreprises, avec l'aide de l'Est Républicain, pour retrouver des photos anciennes ont permis de retrouver une photo de 1974 où la main droite de Saint-Paul est encore présente. Elle tient le pommeau d'une épée dont la lame est absente.

La remise en état de ces deux éléments de notre patrimoine sera donc lancée lorsque le Conseil d'Administration aura validé le devis lors de sa réunion de janvier prochain d'une part, et lorsque le montant du prix demandé par le sculpteur aura été réuni.





Petites informations... en bref

par Nicolas ANDRÉ, Jacqueline LEGRET, Huguette VILLEGER, Daniel WELTZHEIMER

Fermeture exceptionnelle de la Mairie

Samedi 26 décembre et samedi 2 janvier



Notre site web évolue

Retrouvez toute l'actualité municipale, la vie économique, éducative, associative au fil des pages de notre nouveau site. Une animation, un bal ? Les infos en temps réel sont sur l'agenda des manifestations : www.mairie-bayon.fr

Vie associative

M. Bernard DELORMEL est le nouveau responsable des Restos du Cœur, en remplacement de M. Guy FLAMENT. Contact : delormel.bernard@orange.fr

Félicitations

La fédération française d'équitation nous informe que Juliette COLLE et Lisa THOMAS ont brillamment participé au championnat de France et qu'elles ont obtenu la médaille de bronze dans la discipline du Horse Ball Championnat Club Poney Cadet 4.

Horaires d'ouverture de la Déchetterie

- Du 1er octobre au 31 mars : du mardi au vendredi de 14h à 16h30 le samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h - Du 1er avril au 30 septembre : du mardi au vendredi de 14h à 18h30 le samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h



Communauté de Communes du Bayonnais (CCB)

Accueil du public et service ordures ménagères : 3 rue de la Gare à Virecourt du lundi au vendredi : 8h-12h et 14h-16h Tél. 03 83 72 47 72 - sophie.louis@cc-bayonnais.fr

Évacuation des déchets dans le cimetière

Nous mettons à votre disposition deux poubelles différentes pour chaque type de déchets (pourrissables ou non) lorsque vous venez nettoyer les sépultures de vos familles au cimetière communal. Bien veiller à respecter le tri dans chaque conteneur.

Calendrier des jours de collecte des ordures

Le calendrier 2016 édité par la CCB est joint à votre bulletin municipal. Vous pouvez également le retrouver en téléchargement toute l'année sur le site web de la Mairie. Nous vous rappelons que la Commune de Bayon est divisée en deux zones de collecte: bien regarder sur le calendrier à quel secteur appartient votre rue.

Les conteneurs et les sacs de tri doivent être sortis la veille de la date indiquée à partir de 19h uniquement, les conteneurs devant ensuite être rentrés le jour même.

Horaires d'ouverture de la Bibliothèque

- Du 1er septembre au 30 juin :
Mardi de 13h à 16h
Mercredi de 9h30 à 12h et de 14h à 17h
Vendredi de 14h à 17h
Samedi de 9h à 12h
- Du 1er juillet au 31 août :
Lundi et mardi de 13h à 16h
Mercredi de 9h30 à 12h et de 14h à 17h
Vendredi de 14h à 17h

Vœux de l'ADMR Euron-Moselle

Les salariés, les secrétaires ainsi que les bénévoles de l'ADMR Euron-Moselle vous souhaitent de finir l'année 2015 dans le bonheur et la santé. Nous nous engageons à faire en 2016 aussi bien qu'en 2015 si ce n'est mieux avec votre bonne volonté et votre bonne humeur!

Samedi 30 janvier 19h30 - Repas-dansant du foot

Organisée par l'association Entente Sportive Bayon-Roville (ESBR) au Centre culturel Henri Gaudel Réservations : 06 18 63 31 70 - 03 83 42 97 39

Dimanche 31 janvier 13h30 - Loto du foot

Organisé par l'association Entente Sportive Bayon-Roville (ESBR) au Centre culturel Henri Gaudel Réservations : 06 18 63 31 70 - 03 83 42 97 39

EXTRAITS DU REGISTRE DE L'ÉTAT-CIVIL

par Nicolas DOLT

Décès	
BESTRON Jacky	10/08/2015
QUILLÉ Marcel	25/09/2015
FELDEN Roger	01/10/2015
PERZO Jeanne	09/11/2015
HUREAUX Bernard	25/11/2015
LAMBLIN Claude	30/11/2015
CROUÉ Maryse	01/12/2015
REPOSEUR Lucien	05/12/2015
DELGRANGE Suzanne	09/12/2015

DIEUDONNÉ Geneviève 11/12/2015 ROYER Andrée 11/12/2015

Naissances

AVADANEI Bety 18/09/2015 MANG Mathis 30/09/2015 SABBAH Maïra 06/10/2015

Mariage

TSCHEILLER Laurent et FERRY Adeline 26/09/2015

Petites informations... en bref



Nouvelle tenue chez les Jeunes Sapeurs Pompiers

par Julien DROUET, sapeur 1ère classe, responsable habillement JSP

L'école des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Bayon s'est dotée d'une nouvelle tenue de sport avec flocage du blason de Bayon en accord avec la Commune.





Ces nouvelles couleurs ont pu être portées par les jeunes engagés à l'occasion du Cross départemental des JSP qui s'est déroulé le 7 novembre dernier.



Bienvenue aux nouveaux artisans et commerçants

par Huguette VILLEGER

'hésitez pas à vous faire connaître vous-aussi si vous venez de créer ou de reprendre une activité économique à Bayon en nous contactant à cette adresse : <u>secretariat@mairie-bayon.fr</u>

Nathalie BOYETTE
Au plaisir de coudre
Reprise, ourlet, cuir, rideaux, broderie
15 rue des Évelottes
03 83 72 87 81 - 06 60 02 87 36
nath.boyette@gmail.com

Stéphane DOUSSET (établissements DURAND)
Chauffage, plomberie
ventilation, climatisation
39 bis avenue de la Gare
03 83 72 50 53
ets.durand.tst@orange.fr

Prochain numéro

Le prochain numéro trimestriel de « BAYON INFOS » paraîtra début avril. Tous les habitants, responsables scolaires et associatifs qui le souhaitent peuvent faire parvenir leur proposition d'article (texte et photo) sur papier libre en Mairie ou par courrier électronique (de préférence) à cette unique adresse :

<u>nicolas.andre@mairie-bayon.fr</u> avant le mardi 15 mars

Retrouvez également « BAYON INFOS » sur notre nouveau site web : www.mairie-bayon.fr

BAYON INFOS Bulletin municipal d'informations édité par la Ville de BAYON - Hôtel de Ville - 15 rue de la Mairie 54290 BAYON

Directeur de la Publication : Jacques BAUDOIN - Directeur de la Rédaction et Responsable d'Édition : Nicolas ANDRÉ Rapporteur de la Commission municipale « Information et Communication » : Stéphane BERVARD

Ont également contribué à ce numéro : Martine BONNE - Michel CLAIRE - Nicolas DOLT - Julien DROUET - Tony FRANCHET - Lydia FRANCOIS - Brigitte HENRY - Olivier KOPFERSCHMITT - Jacqueline LEGRET - Lucas MORAND - Andrée NOIROT - Véronique PERALTA - Didier PERRIN - Alain RAVAILLER - Maria RICHARD - Françoise SAVARD - Émilie SCHWARZ - Huguette VILLEGER - Daniel WELTZHEIMER.

Couverture : Premières gelées (photo : Stéphane BERVARD).

Remerciements : à tous ceux qui ont contribué à ce numéro : rédaction, photographies, relecture, édition, répartition par quartier, distribution.

Imprimé par nos soins - Diffusé gratuitement - Tirage 780 exemplaires

Reproduction et vente interdites © Mairie de BAYON - Parution et dépôt légal : Janvier 2016